Les professeurs du lycée Blaise Pascal de Longuenesse,
A Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille,
S/C…

Longuenesse, le 15 novembre 2012

Monsieur le Recteur,

Les professeurs du lycée Blaise Pascal soussignés vous demandent solennellement de ne pas appliquer la directive du 18 avril 2011 établie par votre prédécesseure Madame Marie-Jeanne Philippe. Celle-ci instaure une nouvelle lecture des décrets régissant les services des professeurs et institue une majoration de service pour enseignement de plus de 8 heures dans des groupes de moins de 20 élèves et non plus seulement des classes de moins de 20 élèves.

Onze de nos collègues étaient concernés l'an dernier et nous avons fortement contesté cette mesure unique en France par des grèves et en organisant deux manifestations locales. Certains de nos élus, comme Monsieur Michel Lefait, Député de la Huitième Circonscription, nous ont apporté un soutien actif.
Nous étions persuadés que l'élection de M. Hollande à la Présidence de la République, ainsi que la majorité obtenue par le parti socialiste et la gauche aux élections législatives allaient rétablir les enseignants dans leurs droits. Or, nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre par les organisations syndicales que vous aviez décidé d'appliquer la directive Philippe pour cette année scolaire 2012-2013 et nous venons de constater que vous avez rejeté toutes les ventilations de service non conformes à ce texte inique.
24 collègues de notre lycée sont donc concernés cette année, suite à l'application de la directive dans les classes de Terminale. Nous vivons tous cela comme une mesure vexatoire et comme un déni de la surcharge de travail que représente la mise en place de la réforme Chatel. Beaucoup d'entre nous, notamment dans l'enseignement technologique, sont fragilisés par le bouleversement de leur métier et par ce qu'ils ressentent souvent comme une remise en cause de leurs compétences. Nous n'acceptons pas ce nouveau coup porté à nos conditions de travail.
Nous vous demandons donc d'accorder une suite favorable au recours gracieux des collègues qui contestent leur nouvelle ventilation de service, donnant ainsi un signal fort d'un souhait de rupture avec la précédente administration et de votre détermination à rétablir un dialogue social serein dans l'académie. Nous vous demandons enfin d'abroger la directive Philippe que nous décrions tous.
Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.

Nom	Prénom	Discipline